

CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 28 JUILLET 2022

Convocation en date du : 22/07/2022

Date d'affichage de la convocation : 22/07/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt huit juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES se sont réunis dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Géraldine AURAY, Maire.

Présents :

MM. André CHARNAY, Jean-Yves COURTOIS, Frédéric DEBUS, Michel DESROCHES, Emmanuel FENEON, Bernard LITAUDON, Philippe PROST, Marcel RENON

Mmes Géraldine AURAY, Marie BURILLER, Séverine DEBIEMME, Emilie GIRAUD DEBROSSE, Véronique VIAL

Absents-excusés : Mme Elisabeth MARTINOT a donné procuration à M. Bernard LITAUDON

M. Guillaume BOUCHOT a donné procuration à M. Marcel RENON

M. Philippe PROST a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du 16 juin 2022,
- 2) Salle des fêtes - Choix du maître d'œuvre pour la rénovation énergétique de la salle des fêtes,
- 3) Terrain de foot,
- 4) Station-service,
- 5) Rentrée scolaire,
- 6) Questions et informations diverses.

1°) Approbation du procès-verbal du 16 juin 2022 - Délibération n° 2022/07/01

Le procès-verbal de la réunion du 16 juin 2022 est approuvé à l'unanimité

2) Salle des fêtes - Choix du maître d'œuvre pour la rénovation de la salle des fêtes - Délibération n° 2022/07/02

Mme le Maire rappelle que, par délibération n° 2022/05/02 du 25/05/2022, il a été décidé de lancer un appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de la salle de fêtes avec une date limite de remise des offres au 02 juillet 2022.

La Commission d'ouverture des plis s'est réunie le 23 juillet pour procéder à l'analyse des offres.

L'analyse des 6 offres reçues a été établie suivant les critères suivants :

Critères	Notes	Pondération
1- Valeur technique jugée sur la base de la note méthodologique remise par le candidat à l'appui de son offre	20 points	25% de la note finale
<i>a- Qualité des références présentées en rapport avec l'objet du marché, compétences, moyens</i>	8 points	
<i>b- Approche méthodologique</i>	12 points	
2- Prix	20 points	60% de la note finale
3- Délais	20 points	15% de la note finale

Le résultat de l'analyse des offres figure en annexe de cette délibération.

La commission d'appel d'offres a décidé de retenir l'offre du Cabinet Modulart, mieux disante, pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de la salle des fêtes pour un montant de 116 446,50 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- prend acte de la décision de la Commission d'appel d'offres de retenir l'offre du Cabinet Modulart, mieux disante pour un montant de 116 446,50 € H.T.

3) Terrain de foot - Délibération n° 2022/07/03

Mme le Maire rappelle qu'une consultation avait été lancée pour l'aménagement du terrain de foot.

3 offres ont été reçues mais une ne correspond pas au cahier des charges.

Les 2 devis retenus se décomposent comme suit :

Ets SOTREN pour un montant de 26 362,30 € H.T avec un décapage sur une épaisseur de 3,5 cm

Ets TREYVE PAYSAGES pour un montant de 25 229,00 € H.T avec un décapage sur une épaisseur de 1 à 2 cm

Après un large débat, et afin de sensibiliser les utilisateurs du terrain, il est convenu d'établir une convention avec le FCDM pour l'arrosage du terrain et l'entretien des abords.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de procéder à l'aménagement du terrain de foot et de retenir la proposition des Ets SOTREN pour un montant H.T. de 26 362,30 € soit 31 634,76 € T.T.C.

- autorise Mme le Maire à signer le devis correspondant,
- charge Mme le Maire d'informer le Président du FCDM qu'une convention sera établie pour l'entretien du stade.

4) Station-service - Délibération n° 2022/07/04

Mme le Maire indique qu'elle a été contactée par la société Clid Industrie qui gère la station-service. En effet, cette société souhaite vendre la station-service et a voulu informer la Mairie en priorité dans le cas où elle souhaiterait reprendre l'exploitation de celle-ci.

M. Frédéric Debus présente un exposé sur la fréquentation de la station-service et les résultats financiers de la station.

Après un large débat, et notamment par rapport au prix de vente fixé à 156.000€ H.T. et hors stocks et aux coûts de fonctionnement de cette structure, la Commune ne souhaite pas en reprendre l'exploitation.

5) Rentrée scolaire

- Travaux

Mme le Maire informe que fin juin, elle a fait, avec M. André Charnay et l'entreprise SAM, le tour des divers travaux à effectuer à l'école : stores, vitres, portes...

Ces travaux de réparation devraient s'effectuer avant la rentrée de septembre.

- Effectifs des classes

26 dans la classe de Mme Madeleine Prost

26 dans la classe de Mme Francine Tardivaud

17 CP dans la classe de Karine Lachot

25 CE1-CE2 dans la classe Katrien Van Dam

25 CM1-CM2 dans la classe de Mme Florence Lecomte

- Bus scolaire

Mme le Maire rappelle le problème de panne du bus scolaire. Pour savoir si la pièce de rechange est disponible, nous devons commander la pièce. Le montant des réparations s'élève à 3 913,63 € T.T.C.

Au vu du montant du devis des réparations, des frais liés au passage de la FIMO et du délai incertain de la disponibilité de la pièce, il a été décidé de fonctionner avec un bus 9 places en restreignant le ramassage sur Dompierre aux 3 km de rigueur et en effectuant 2 navettes pour Montmelard. Dossier à suivre en fonction de la disponibilité d'un bus auprès du Service Enfance Jeunesse. Une garderie matin et soir sera mise en place pour les enfants inscrits au bus l'année dernière et qui ne peuvent pas en bénéficier cette année.

- Dernier conseil d'école :

Il a été à nouveau demandé la possibilité d'un accès sur la pelouse pour la cour des primaires. La Commission des Affaires Scolaires est chargée d'interroger les parents d'élèves afin de connaître leur point de vue avant de prendre toute décision.

- il est sollicité l'installation d'un préau dans la cour des maternelles

6) Questions et informations diverses

a) Café des Ormes

Mme le Maire relate le différend entre le Café des Ormes et une administrée proche de ce commerce. Elle indique qu'elle a de nouveau reçu une demande d'arrêté pour occuper la place du Monument pour une soirée concert ce samedi 30 juillet et souhaite recueillir l'avis de l'ensemble du Conseil Municipal.

Après vote à bulletin secret, avec 5 voix pour, 7 voix contre et 3 absentions, l'autorisation d'utilisation de la place du Monument ne sera pas donnée.

Mme le Maire est chargé d'en informer le pétitionnaire.

b) MAM

Mme Sandrine Bonnefin continue son activité, 3 autres assistantes maternelles doivent la rejoindre en septembre.

c) Lotissement La Palissade

2 terrains ont été vendus et les actes notariés ont été signés.

d) Pouvoirs

Mme le Maire souhaite préciser qu'à compter du 1^{er} août, un seul pouvoir par conseiller sera autorisé.

e) P.L.U.i

Une réunion a eu lieu dernièrement pour le PLUi où il a été demandé à chaque commune de regarder les modifications à apporter au PLUi.

Pour l'instant, il faut éviter de réunir notre PLUi avec celui du Mâconnais-Charollais, plus contraignant que le nôtre.

A partir de 2027, tous les terrains constructibles non viabilisés seront supprimés des zones constructibles.

f) Gendarmerie

Suite à une fuite d'eau du local-studio de la Gendarmerie, des travaux de réparation ont été réalisés et sont terminés. Le gendarme-adjoint a pu réintégrer son logement.

g) Maison Chemarin

2 logements ont été libérés dernièrement.

Un seul nécessite quelques travaux de rafraîchissement, le 2^{ème} peut être remis en location.

h) Accident Route de Trambly

Mme le Maire rappelle l'accident qui s'est produit Route de Trambly engendrant des dégâts importants sur la voiture de M. Fabrice Boisson et sur celle de Mme Jacinthe Da Cunha. Un rendez-vous a été pris en septembre avec le Département afin de trouver une solution par rapport à la circulation et le stationnement.

i) Assainissement Maison Verbeek aux Mannetiers

Mme le Maire donne connaissance d'un mail de CB Conseil Assainissement sollicitant l'autorisation de rejet des eaux usées de la maison Verbeek sur le chemin communal en contre-bas de la maison.
Le réseau d'eau potable passant sur ce chemin, le rejet des eaux usées n'est pas possible.
Il sera demandé à CB Conseil Assainissement de contacter le SPANC pour trouver une solution pour cet assainissement.

h) Réfugiés

M. Emmanuel Fénéon indique qu'il a participé le 22 juin dernier à une réunion à Matour sur les réfugiés en présence de divers organismes : l'OFii, la Préfecture, Le Pont, Villages Solidaires... et des bénévoles.
Rien de concret n'est ressorti de cette réunion. Il a été à nouveau soulevé le problème du coût de transports des bénévoles.

L'OFii a, a priori, déconseillé aux petites communes d'accueillir des réfugiés en raison d'une organisation trop contraignante et des structures non adaptées.

La Préfecture a indiqué la possibilité d'une aide de 40 000 € versée à la Communauté de Communes qui sera reversée à Villages Solidaires pour indemniser les bénévoles.

Une nouvelle réunion a eu lieu à Matour dernièrement, mais M. Emmanuel Fénéon n'a pas été convié.

e) Sydesl

- M. Jean-Yves Courtois fait un compte-rendu de la réunion du 07 juillet avec le Sydesl et Enedis relative à l'autoconsommation collective.

Un tel projet serait envisageable sur le groupe scolaire et la salle des fêtes.

- Travaux prévus : un renforcement de la ligne à Massan est prévu cette année.

- Travaux proposés : - enfouissement des lignes électriques Rue du Cimetière

- éclairage public de la Roche qui ne s'éteint pas la nuit : un chiffrage serait à solliciter auprès du Sydesl pour la modification du coffret

- changement des lampes Route de Trambly : le Sydesl prendrait 40 % de la dépense à sa charge

- une ancienne ligne est toujours présente au Verdier, il conviendrait de la faire enlever

- le tarif jaune sera sans doute nécessaire pour la salle des fêtes. A intégrer lors de la constitution du dossier de travaux

f) Salle des Fêtes

Mme le Maire demande à MM. Michel Desroches et Bernard Litaudon de faire les états de lieux de départ et sortie pour la location de ce week-end, Mme Manon Thouvenin étant en congé maternité.

g) Terrain de boules

Les travaux sont terminés. Il conviendrait maintenant de replanter des arbres.

h) Ateliers thématiques

Mme le Maire a envoyé à l'ensemble du Conseil un document sur des ateliers thématiques organisés par la Communauté de Communes. Il a été demandé à chacun de se positionner pour travailler sur un des ateliers. En effet, la Communauté de Communes a décidé de se lancer dans un projet de territoire, le but étant d'avoir une feuille de route, de renforcer l'identité communautaire et d'avoir un plan d'actions concret.

La Communauté de Communes propose de construire ce projet ensemble lors des 3 ateliers thématiques sur les thèmes suivants :

Habitat, rénovation urbaine et patrimoine le 22/09 : se sont proposés MM. Frédéric Debus et Michel Desroches

Économie et tourisme le 07/10 : s'est proposé M. Emmanuel Fénéon

Service, lien social et mobilité le 14/10 : se propose Mme Emilie Giraud Debrosse

i) Local couturière

Mme le Maire fait part du courrier de Mme Foulon relatif au local où est actuellement installée la couturière. Elle souhaite ouvrir un institut de beauté sur la Commune et est vivement intéressée pour le louer. Celui-ci nécessite par contre quelques travaux.

j) Projet départemental alimentaire

M. Marcel Renon a participé à une réunion sur le projet alimentaire territorial à Trambly qui favorise, entre autre, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines mais soumis à label.

Cette démarche serait difficile à mettre en place.

k) Divers

- Poubelles : Plusieurs élus demandent si la rotation des bacs jaunes va être renforcée.

M. Michel Desroches indique avoir eu des compliments pour les travaux sur le point d'apport volontaire sur le parking de la salle des fêtes

- Travaux église : Les travaux n'ont pas encore commencé, l'entrepreneur a semble-t-il quelques soucis de santé et a été « réquisitionné » pour la réparation des toitures après le violent orage de grêle sur le Charollais.

- M. Emmanuel Fénéon indique que le panneau qui annonce le panneau « Cédez le passage » vers l'entreprise Debiemme est complètement tordu.

- M. Marcel Renon signale que l'entreprise Potain va procéder prochainement à des travaux sur les canalisations d'eau à Meulin. Le réseau doit être changé.

Des travaux de sondage pour l'assainissement collectif doivent être réalisés à partir de la semaine prochaine Grande Rue, Route de Montmelard et le Champ des Fleurs.

Fin de séance : 23 h 10

Prochaine séance du Conseil Municipal : 15 septembre 2022 à 20 h 00

Prochains bureaux : 05 août 2022 à 9 h 00

09 septembre 2022 à 8 h 30

Le secrétaire de séance
Philippe PROST

Le Maire
Géraldine AURAY